

Rouen, lundi 14 septembre 2020

| Sports |

La 11^{ème} randonnée nocturne part à la découverte du château de Brémontier-Merval

Samedi 3 octobre 2020, à partir de 18h, aura lieu la 11^e édition de la Randonnée nocturne au château de Brémontier-Merval. Cette année, la randonnée, organisée par le Département de la Seine-Maritime, propose deux parcours de 8,8km et de 13,6km identifiés et balisés, adaptés à tous les niveaux. Cette manifestation se déroulera dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront.

La randonnée pour découvrir le territoire. Explorer le Château de Brémontier-Merval de nuit est une alternative pour découvrir autrement les richesses du département. Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan d'actions mené en faveur des destinations touristiques. **Cette randonnée nocturne, organisée chaque année par le Département, est d'ailleurs l'une des randonnées les plus importantes de France en nombre de participants.** En 2019, la randonnée nocturne à Jumièges a accueilli 4 800 participants.

Le programme : les randonneurs ont rendez-vous au **Château de Brémontier-Merval** à partir de 18h. Deux parcours seront proposés, adaptés à tous les publics, avec des départs échelonnés :

- 13,6 km : le départ de cette boucle se fera de 19h00 à 19h45
- 8,8 km : le départ de cette boucle se fera de 19h45 à 20h30



Les Nouveautés : Cette année, le château sera mis en lumière dès la nuit tombée. Des Food Trucks seront installés sur le village d'animations.

Les parcours ne seront pas accessibles aux vélos et aux rollers. Il est conseillé de prévoir une lampe torche ou une lampe frontale ainsi qu'un gilet fluorescent. Par ailleurs, un point de ravitaillement sera mis en place sur les deux parcours.

De multiples animations. Avant le départ et à leur retour des randonnées, les participants pourront découvrir l'astronomie, des structures gonflables, un disc-golf, un mur digital, du tir à la corde, du gateball, une borne à selfie, des stands avec des produits du terroir, des ateliers cirque, un spectacle de feu...

Les démarches pour l'inscription. Une inscription préalable est nécessaire, elle peut être réalisée jusqu'au 2 octobre, dans la limite des places disponibles. Le formulaire à remplir est sur le site du Département à l'adresse suivante : www.seinemaritime.fr/randonneenocturne.

Les masques seront obligatoires pour tous les participants, et le respect des gestes barrières sera de mise.